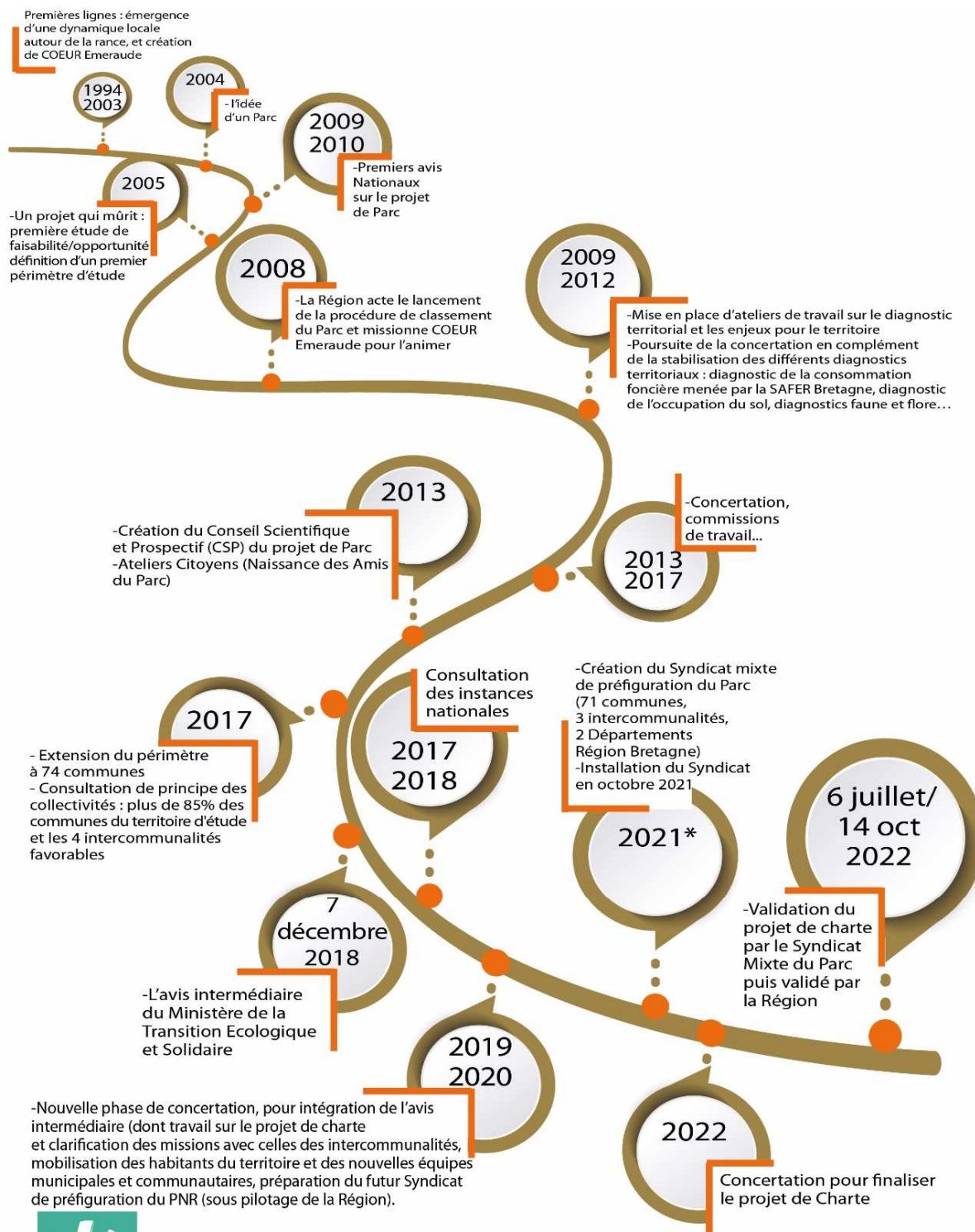


Bilan de la concertation dans le cadre du projet de territoire

Parc naturel régional Vallée de la Rance - Côte d'Emeraude

Au 01 12 2022



* décalage dû au COVID

Avant fin 2008 :

Premières études et échanges sur le territoire portant sur l'opportunité de création d'un Parc naturel régional menés par COEUR Emeraude

1994-2003 : l'émergence d'une dynamique locale autour de la Rance et d'un accompagnement des initiatives par COEUR

L'association COEUR (Conférence, puis Comité Opérationnel des Elus et Usagers de la Rance) est créée en 1994, à l'initiative d'associations et d'élus de 23 communes des bords de Rance et du littoral, entre Dinan, Saint-Malo et Saint-Briac-sur-Mer. Elle constitue alors une véritable plateforme de concertation, œuvrant en faveur de la qualité des eaux, de la gestion des sédiments et de la biodiversité de la Rance, dans le cadre du Contrat de Baie de la Rance (1996-2005). COEUR Emeraude se dote aussi d'un Conseil scientifique.

Très vite, COEUR déploie une fonction d'animation et de conseils auprès de nombreux acteurs du territoire. La structure accompagne les initiatives locales pour la prise en compte des pratiques respectueuses de l'environnement, dans une approche de développement durable. La mise en place, dès 1996, des programmes opérationnels de reconquête de la qualité du site démontre alors la volonté des acteurs locaux et institutionnels, d'assurer la préservation de la Rance et de ses abords et la pertinence d'*un outil assurant les liens absolument nécessaires entre deux rives de la Rance, entre deux départements.*

2003 : L'idée naissante d'un Parc naturel régional

Dans la continuité de ces travaux, il s'est avéré opportun de s'interroger sur les moyens de pérenniser cette dynamique qui avait permis de mettre en place un vrai dialogue autour d'un territoire. A la suite des bilans technico-financier et socio-patrimonial du Contrat de baie 2nde phase (1998-2003), COEUR demande à l'Ecole Nationale du Génie Rural des Eaux et Forêts (ENGREF) de Paris de réaliser une double étude prospective. Cette étude consiste, d'une part à s'interroger sur les aspects scientifiques des problématiques de la Rance, et d'autre part à déterminer le cadre dans lequel l'avenir du territoire de la Rance, selon une acceptation géographique large, peut être pensé. Il s'agit plus particulièrement d'examiner les outils de gestion potentiels pour ce territoire, l'objectif étant de répondre à la question de la pérennité de la dynamique collective, qui avait montré son intérêt pour de manière concertée, engager des programmes de restauration et de valorisation du territoire et de ses patrimoines.

En procédant à l'analyse des outils disponibles, un Parc naturel régional s'avère l'outil le plus approprié, en particulier en tant que projet de territoire et démarche répondant de manière transversale aux enjeux du territoire.

2005 : Un projet qui mûrit : une première étude de faisabilité/opportunité et la définition d'un premier périmètre d'étude

Début 2005, une nouvelle étude, commanditée par l'association COEUR à l'ENGREF, est rendue publique. Elle a alors pour but d'expliquer ce qu'est un Parc naturel régional, d'étudier la pertinence et la faisabilité d'une telle création sur le territoire, de détailler ce qu'un Parc pourrait apporter au territoire, et enfin de lister les mesures initiatrices d'une procédure de création de ce Parc. Le projet est envisagé sur un territoire bien plus large que celui historique de COEUR. Fin 2005, un comité de pilotage et un comité technique sont désignés pour développer la réflexion sur ce projet.

En mars 2008, l'étude de faisabilité/opportunité d'un Parc naturel régional sur le territoire Rance-Côte d'Emeraude est confiée au Cabinet EDATER de Montpellier. Le périmètre d'étude initial s'étend alors à 59 communes, entre Saint-Cast-le-Guildo et Saint-Coulomb au Nord, et jusqu'à Guitté au Sud. Cette étude conclut très favorablement en faveur de la création d'un Parc naturel régional sur ce territoire. 7 communes supplémentaires sont proposées : Fréhel, Plévenon, Pléboulle, Matignon, Plancoët, Saint-Judoce et Cancale, portant le périmètre d'étude à 66 communes.

A compter de fin 2008

Officialisation et élaboration du projet de Parc naturel régional

2008 : le lancement officiel du projet de Parc naturel régional Rance-Côte d'Emeraude

Lors de l'Assemblée Générale du 18 Octobre 2008, COEUR vote à l'unanimité pour l'adoption du périmètre proposé. L'assemblée décide également, à cette occasion, de proposer sa candidature pour être désignée structure porteuse de la préparation de l'avant-projet de charte du Parc naturel régional Rance-Côte d'Emeraude. Afin de permettre une adéquation à cette nouvelle mission, les statuts de l'association, dénommée dorénavant : Comité Opérationnel des Elus et Usagers de la Rance et de la Côte d'Emeraude (COEUR Emeraude), sont modifiés lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 Décembre 2008.

Le 18 décembre 2008, le Conseil régional de Bretagne délibère, à l'unanimité, en faveur du périmètre d'étude proposé et du portage du projet par l'association.

COEUR Emeraude poursuivra ses actions sur les milieux aquatiques, la biodiversité, la gestion des sédiments de la Rance (jusqu'à fin 2019), le bocage, la valorisation du territoire – et de nouvelles au fil des années.

2009-2012 : les ateliers de travail sur le diagnostic territorial et les enjeux pour le territoire ; les premiers avis consultatifs

Une série d'ateliers thématiques réunissant élus, associations, chambres consulaires et partenaires institutionnels sont alors organisés en 2009, de manière à alimenter le diagnostic, par une approche du territoire et de ses enjeux tels que perçus par les acteurs locaux.

A l'implication forte des collectivités s'ajoute le développement de la communication et des échanges avec les acteurs socio-professionnels et les habitants.

En 2009-2010, des *premiers avis sur le projet de Parc naturel régional* sont rendus :

- Le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de Bretagne : **avis très favorable** (20 octobre 2009) ;
- Le Conseil National de la Protection de la Nature : **avis défavorable** (14 décembre 2009)
- La Fédération des PNR : **avis favorable** (27 janvier 2010) ;
- Le Préfet de Région a adressé une note d'éclairage au Ministre en charge de l'écologie, en lui faisant part de son **avis très favorable** sur le projet (5 mars 2010).

L'avis défavorable du CNPN trouble le projet localement. L'adhésion des collectivités est inégale et nécessite du temps. Les acteurs locaux s'interrogent sur les conditions de poursuite du projet,

l'organisation de COEUR Emeraude et la préparation des nouvelles phases de travail. COEUR Emeraude continue de développer des actions opérationnelles.

En 2012, une nouvelle phase de travail sur le PNR est préparée et le travail sur le diagnostic est repris en s'appuyant sur de nombreux partenaires. L'information sur le Parc des collectivités et partenaires est reprise.

2013-2017 : la poursuite de la démarche de concertation et l'écriture de la Charte marquée par un renouvellement en 2015

En 2013, un Comité de pilotage et cinq nouvelles commissions de travail sont créés et animés pour nourrir l'avant-projet de charte. Elles ont associé, aux côtés des élus, l'ensemble des forces vives du territoire : partenaires institutionnels, organismes socio-professionnels, établissements publics, chambres consulaires, associations, scientifiques, administrations...

La même année, un *Conseil Scientifique et Prospectif (CSP) du projet de PNR*, réunissant des spécialistes de tous horizons, est créé. Organisme indépendant à vocation consultative, ce CSP a pour vocations d'examiner et de se prononcer sur les analyses engagées dans le cadre du PNR ; de proposer des pistes de travail ; de prendre part aux démarches pédagogiques ; de susciter des visions prospectives du développement du territoire et de répondre aux sollicitations du Président de COEUR Emeraude.

Entre décembre 2015 et mi-2017, suite à un renouvellement important du Conseil d'administration de COEUR Emeraude et des évolutions des orientations, ses nouveaux membres ont souhaité se réapproprier le projet, le modifier et le consolider. Il est décidé de former un groupe de travail PNR rassemblant élus, acteurs économiques et associatifs (membres du Conseil d'Administration de COEUR Emeraude et aussi volontaires hors Conseils d'administration et les deux Vice-présidents des Schémas de Cohérence Territoriale, la Région, la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bretagne). Ils se réunissent chaque mois durant un an et demi.

Des démarches de travail particulières (réunions thématiques et rencontres individuelles) sont menées en parallèle avec les acteurs des patrimoines naturels (naturalistes, acteurs de l'eau...), les acteurs économiques - et notamment les chambres d'agriculture, les agriculteurs et les professionnels de la mer, les clubs d'entreprises... -, les acteurs touristiques et les acteurs de l'éducation à l'environnement.

Les habitants du territoire ont également pu s'exprimer lors de 13 réunions citoyennes - les « Ateliers Citoyens » -, en 2013, qui ont permis la construction d'un livret de propositions citoyennes pour le projet de charte du PNR. Les habitants impliqués dans ces Ateliers Citoyens, qui souhaitaient continuer à s'engager dans la création du PNR, ont créé l'Association des Amis du Parc, conviée également au groupe de travail mis en place en 2015.

A intervalles réguliers, des réunions publiques, ouvertes à tous et associant des acteurs de territoires classés PNR (PNR d'Armorique, du Golfe du Morbihan, de Loire-Anjou-Touraine avec déplacement sur place, des Marais du Cotentin et du Bessin, du Perche...), ont encore permis de présenter les lignes du projet et d'entendre les avis et propositions des habitants, d'échanger sur la « culture Parc ». En 2012/2013, trois grandes réunions territoriales sont organisées pour les élus (avec tables rondes d'acteurs de PNR et des grands témoins) et il en est de même pour les habitants. Des réunions spécifiques à l'attention des agriculteurs sont organisées de même qu'une journée de visites et témoignages sur le territoire (via un bus).

De nombreuses interventions en Conseils municipaux et communautaires ont également contribué à l'information et aux échanges, ainsi que la mobilisation de la presse locale. A noter, la participation d'une délégation du projet de Parc à chaque Congrès national des PNR.

2017-2019 : l'Avis intermédiaire, préparation et prise en compte

Assemblée Générale du 28 Juin 2017 : COEUR Emeraude vote à l'unanimité pour l'adoption d'un périmètre d'étude ajusté, plus cohérent (74 communes), pour l'envoi de la charte pour Avis intermédiaire.

COEUR Emeraude lance alors une consultation préalable de principe des communes et intercommunalités (une délibération est sollicitée) concernées par le projet de Parc naturel régional sur leur volonté de poursuivre le projet. Plus de 85% des communes et des intercommunalités sont favorables. De nombreuses interventions en conseils municipaux et communautaires ont alors été organisées.

- Eté 2017 : projet de charte transmis à la Région pour demande de « l'avis intermédiaire de l'Etat »
- 2018 : pré-examen du dossier par le Conseil National de Protection de la Nature (CNP) (visite de terrain des rapporteurs en février 2018 puis échanges avec le CNPN sur une note préalable à l'avis. Juillet 2018 : le groupe de travail PNR est de nouveau réuni pour adopter les amendements au projet de charte. Le projet de charte amendé est renvoyé aux instances nationales.
- Audition de la Région et de COEUR Emeraude par le CNPN à Paris en septembre 2018
- Fin 2018 : cycle de travail sur charte en Sous-préfecture avec élus et services instructeurs

- 2018 et 2019 : le Conseil d'administration de COEUR Emeraude travaille également sur la charte et acte les avancées (plus réunions de travail techniques avec les services des intercommunalités, Départements et Région).

- Décembre 2018 : remise de l'Avis intermédiaire du Ministère de l'Ecologie et des avis des instances consultées (CNP, Fédération des PNR, Préfet de Région)

2019-2020 : prise en compte de l'avis ministériel. Les principales demandes sont les suivantes :

- travail sur le projet de charte :
- Stratégie et clarification de la charte
- Stratégie Biodiversité
- Foncier/Paysage : échanges avec communes et intercommunalités (dont réunion à Saint Malo Agglomération avec la Région, élus PNR du Golfe du Morbihan et intercommunalités)

En décembre 2019, un séminaire d'une journée est organisé à Dinard, ouvert à tous les élus des collectivités du projet PNR et autres acteurs rassemblant plus de 100 participants (charte envoyée en amont à tous), avec l'objectif de permettre à tous les élus et partenaires de mieux s'approprier la charte et les évolutions engendrées par l'avis intermédiaires et de la stabiliser avant les élections municipales de 2020.

De 2019 à 2020, une clarification des missions du syndicat de Parc futur avec celles des intercommunalités en particulier s'opère en s'appuyant sur un cycle d'échanges.

COEUR Emeraude a régulièrement proposé aux communes de venir présenter le projet en Conseils municipaux. Nombre d'entre elles ont sollicité COEUR Emeraude.

La préparation du Syndicat mixte de préfiguration du Parc sous pilotage de la Région, s'organise en 2019 et 2020.

Dès 2019, la mobilisation des habitants du territoire est amplifiée, y compris celle des entreprises. A intervalles réguliers, des réunions publiques sont organisées.

Focus :

Les Ambassadeurs du Parc

- A l'été 2019 a été lancée la grande aventure des Ambassadrices et Ambassadeurs du Parc : des habitants, chefs d'entreprises, élus, associations... devenus ambassadeurs du projet, pour promouvoir le Parc auprès du plus grand nombre ! Une première rencontre est organisée en septembre 2019 pour fêter le 100^{ème} Ambassadeur du Parc.
- Une 2^{nde} Rencontre des Ambassadeurs a été organisée fin janvier 2020 à Pleurtuit, associant environ 140 participants.
- Le COVID interrompt les rencontres
- Une 3^{ème} rencontre des Ambassadeurs est organisée le 1^{er} juillet 2021 au Fort Saint-Père, rassemblant plus de 300 participants
- En 2022, la 4^{ème} rencontre des Ambassadeurs a réuni plus de 150 personnes au domaine du Montmarin à Pleurtuit
- En 2022, ils sont plus de 600 ! Ils sont informés sur le projet de Parc et invités à participer, notamment à l'enquête publique. Un premier chantier participatif (en milieu naturel) est mené à leur attention, par COEUR Emeraude et les Amis du Parc et ils sont conviés à participer à l'inventaire participatif du patrimoine sur Pleslin-Trigavou ;
- Une nouvelle soirée des Ambassadeurs est programmée le 7 décembre avant le lancement de l'enquête publique sur le Parc afin de les mobiliser pour démultiplier la communication sur cette étape et la possibilité pour les habitants d'y participer.

Réseau des entrePreNeuRs

En 2018 s'est créé le réseau des entrePreNeuRs, constitué de chefs d'entreprises du territoire du futur Parc naturel régional sensibilisés aux questions du Développement Durable et souhaitant agir en faveur d'une économie locale plus responsable. Les objectifs de la démarche entrePreNeuRs sont les suivants :

Promouvoir le PNR au sein du monde économique local,

Valoriser les bonnes pratiques existantes et les développer et

Favoriser les projets soutenable et innovants émergents sur le territoire de projet PNR.

En juin 2019, les entrePreNeuRs ont organisé une journée dans le PNR du Golfe du Morbihan. Au programme, des échanges avec Pierre Montel, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Morbihan, et des rencontres avec des chefs d'entreprises locaux sous la conduite de Luc Foucault, ancien chef d'entreprise et Vice-Président du PNR du Morbihan. Une soirée d'échanges à destination des entreprises a également été organisée fin 2019, réunissant près de 70 participants.

Deux groupes d'entrePreNeuRs travaillent sur deux sujets directement issus de cette démarche collective : l'inscription au patrimoine culturel immatériel national du « savoir faire craquelinier » (les craquelins) et une réflexion sur la création d'un label relatif à la conception/création/entretien « durable » des espaces verts.

Les entrePreNeuRs poursuivent les échanges avec les autres réseaux d'entreprises. La dernière réunion en date a regroupé début novembre 2022 la quasi-totalité des « têtes » de réseaux professionnels ainsi que les instances consulaires ; réunion consacrée l'actualité PNR.

2020 : mobilisation amplifiée des collectivités avec la préparation du Syndicat de préfiguration du Parc, une année bouleversée par le COVID

En raison de la crise engendrée par le COVID, la phase de concertation prévue en 2020, au lendemain des élections municipales (décalées) avec les nouvelles équipes d'élus et tous les acteurs locaux, est reportée après

l'installation du Syndicat mixte de préfiguration du Parc. La concertation est concentrée sur la création du Syndicat de mixte de préfiguration du Parc.

20 septembre 2020 : Conférence des maires et présidents d'intercommunalités sur le projet de Parc et son Syndicat mixte de préfiguration organisée par la Région, avec l'appui de COEUR Emeraude
Interventions de COEUR Emeraude auprès des Conseils municipaux août-décembre 2020 : plus de 20 équipes municipales rencontrées.

Le réseau des Ambassadeurs se développe malgré la crise (voir encadré précédent).

Un tournant depuis 2021 :

Création du Syndicat mixte de préfiguration du Parc, finalisation du dossier PNR, premières consultations et lancement de l'enquête publique

La mobilisation locale se poursuit notamment via le réseau des Ambassadeurs (voir encadré précédent). Les Amis du Parc avec COEUR Emeraude lance une enquête auprès des Ambassadeurs pour recueillir leurs attentes sur le projet de Parc et leur implication. Plus de 200 répondent, cela permet de préparer des actions et mieux cibler l'information vers les Ambassadeurs.

30 mars 2021 : création du Syndicat mixte de préfiguration du Parc naturel régional Vallée de la Rance-Côte d'Emeraude puis report à deux reprises (total 6 mois) de l'installation du Syndicat mixte et de son lancement en raison du COVID.

13 octobre 2021-janvier 2022 : installation et mise en marche du Syndicat mixte. Il rassemble toutes les collectivités qui ont souhaité adhérer – 71 communes, 3 intercommunalités, 2 Départements Côtes d'Armor et Ille-et-Vilaine, la Région Bretagne – et a pour mission de boucler le dossier et assurer les dernières procédures avec les instances régionales et nationales. Il porte avec COEUR Emeraude, qui poursuit ses actions et la mobilisation locale, le projet jusqu'à son classement. Ensuite le Syndicat de gestion du Parc prendra le relai.

Février à juin 2022 : nouvelle phase de concertation et de finalisation du projet de charte
Elle avait pour objectif une appropriation de la charte par les élus locaux, de la faire évoluer selon les attentes locales, les nouveaux enjeux et les exigences et les recommandations des instances nationales.

En résumé :

- **4 séminaires techniques pour les élus et leurs agents** (50 à 80 participants par session, diversité des communes représentées, EPCI, Départements 22 et 35 Région Bretagne présents)
- **Cycle de travail technique intense en parallèle :**
 - réunions de suivi avec DREAL,
 - réunions avec services des intercommunalités (plus de 10 réunions pour la plupart collectives, pour assurer une bonne articulation future),
 - rencontres techniques avec le PETR Pays de Saint-Malo,
 - rendez-vous individuels avec les maires et ou adjoints à l'urbanisme des communes (notamment celles du Pays de St-Malo sur les PLU et les enveloppes foncières ; sur les sites à requalifier),
 - échanges techniques avec les services des Départements, de la Région, des DDTM 22 et 35,
 - autres partenaires (SAGE...) et acteurs associatifs et économiques (NB : courriers des deux structures porteuses de SAGE (Syndicat mixte Arguenon Penthièvre et Etablissement public territorial de bassin Rance Frémur baie de Beaussais),

- réunions avec sous-Préfets et services de l'Etat
- **Groupe transversal Innovation-Expérimentation**, porté par des élus volontaires.
- **Rencontres** avec les élus de la Chambre d'agriculture, des Comités professionnels de la pêche et la conchyliculture avec participation COEUR Emeraude, PETR Pays de St-Malo ; visioconférence avec Président du PNR du Golfe du Morbihan
- **Contributions remontées par COEUR Emeraude** : Chambre d'agriculture et acteurs de la mer, « commission patrimoines » (nombreuses associations participantes, ont contribué à la charte) et Amis du Parc...
- **Conseil scientifique et prospectif du projet de PNR** : le nouveau conseil installé le 30 mars 2022 apporte une contribution à la charte (30 mai 2022).
- 27 avril 2022 : Courrier de positionnement commun des Présidents d'intercommunalités sur l'articulation des rôles entre le futur Syndicat mixte de gestion du Parc et les intercommunalités.
- 14 juin 2022 : Transmission à l'ensemble des membres de l'Assemblée générale de COEUR Emeraude, en particulier le collège des « usagers » (associations, chambres consulaires, comités professionnels, partenaires...) du projet de charte du Parc naturel régional retravaillé au cours du premier semestre par le Syndicat mixte de préfiguration du Parc en charge de cette mission depuis fin 2021. Les destinataires ont été invités à faire part de leurs avis.
- 22 juin et 6 juillet 2022 : examen puis validation du projet de charte par le Comité syndical du Syndicat mixte de préfiguration du Parc.
- projet de charte validé renvoyé aux collectivités, aux partenaires et également aux Ambassadeurs du Parc.

L'Autorité environnementale nationale est consultée et rend son avis en octobre 2022. L'Enquête publique est programmée du 12 décembre au 16 janvier 2022. L'information du public est amplifiée.

Et tout au long du projet :

Interventions auprès de partenaires pour présenter le projet de Parc.

Chaque année, tenue de stands pour présenter le projet de Parc aux habitants et visiteurs lors de nombreuses manifestations.

Edition et diffusion de nombreux documents papiers et numériques (dont « La Lettre du Parc ») et d'expositions sur le projet (et participation à l'élaboration du livre « Les Parcs naturels de Bretagne », Editions Ouest France, 2021).

La presse (Ouest France, Le Télégramme, Petite Bleu de Côtes d'Armor, Pays malouin...) et les médias locaux (TV Rennes, Tébéo, France 3, France bleu Armorique, Radio parole de vie ...) relaient largement et régulièrement les informations et initiatives sur le projet de Parc. L'association Agendaou et son site de diffusion culturelle éponyme en tant que partenaire du projet de Parc assure une large promotion.

COEUR Emeraude développe des actions de préfiguration du Parc, mobilisatrices des acteurs locaux pour le Parc.

Le projet de Parc naturel régional Vallée de la Rance - Côte d'Émeraude

OÙ EN EST LE PROJET DE PARC ?

6 juillet 2022
adoption du projet de Charte
par le syndicat le 6 juillet
Examen par l'Autorité Environnementale
(août – octobre)

2022 - 2023
Enquête publique
(12 décembre – 16 janvier)

2023
Vote des 74 communes
et autres collectivités
(printemps 2023)
Vote de la Région
et avis final des
instances nationales

début 2024
Création du Parc !



Le Parc représente une opportunité inédite pour ce territoire à **forte valeur écologique, historique et économique**, pour le **rassembler, renforcer sa cohésion et son attractivité**. L'ambition est aussi d'y **tisser davantage de liens**, entre ses habitants et avec la nature et ses patrimoines.

Il facilitera la **cohérence de politiques locales** et de projets entre de nombreux échelons administratifs. Il nous donnera des moyens complémentaires pour **améliorer la qualité de notre cadre de vie**, de nos paysages et de nos patrimoines du quotidien, pour mieux protéger le foncier qui conditionne l'agriculture, activité essentielle.

Dans le contexte du **changement climatique global et de crise écologique**, cet outil, qui a aussi vocation à expérimenter, est une vraie **chance pour préserver et valoriser la biodiversité et accompagner les initiatives du territoire vers le développement durable**, pour promouvoir les productions et savoir-faire locaux.

Et comme tous les Parcs, il mettra en **lumière** les communes et leurs richesses, notamment celles encore trop méconnues car éloignées du littoral et des principales villes.